

RONDE DE KERITY
33^{ème} EDITION
15 AOÛT2019

REGLEMENT

1- PRESENTATION

La Ronde de Kéerty est organisée par l'US KERITY, regroupant les sections Ronde de Kéerty et Football. Cette organisation bénéficie du concours :

- De la Fédération Française d'Athlétisme, de la C R C H S et de la C D C H S
- Du T.G.A. Pour la couverture technique.
- De la ville de Paimpol
- De partenaires économiques
- De 120 bénévoles

2- INSCRIPTIONS

Toute personne qui remplit une fiche d'inscription est réputée avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

Le nombre de dossards attribué est limité à 500 pour chaque course des 10, 21.100 et 5 km, et à 200 par courses enfants.

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes et hommes.

Les concurrents handisports sont également accueillis, uniquement sur le 10 et 5 km. (Prendre contact lors de l'inscription).

LES INSCRIPTIONS PEUVENT ETRE FAITES :

- En ligne par internet avant le 14 AOÛT 12 H sur le site <https://listino.fr/rdk-2019> ; La licence ou le certificat médical devra être OBLIGATOIREMENT SCANNE(E) ET MIS (E) EN PIECE JOINT (E)
- Par courrier à envoyer à Ronde Kéerty, Foyer Guy Le Corre, 6, rue de Crukin 22500 Kéerty Paimpol (tenir compte du délai d'acheminement du courrier) accompagné du montant de l'inscription et la photocopie du certificat médical.
- Soit sur place, 6, rue de Cruckin ; secrétariat ouvert de 10h à 18h à partir du 12 août.

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé sur le site internet.

Avec votre règlement vous devez présenter :

- Soit une licence de la FFA (Athlé compétition, Athlé santé loisirs option Running ou d'un Pass Running) Merci de préciser le numéro.

- Soit une licence FF Triathlon, FF Orientation et Pentathlon Moderne (Joindre la copie) une licence FSCF, FSGT, UFOLEP, licence UNSS ou UGSEL mentionnant "la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition". Merci de joindre la copie.

- Soit joindre un certificat médical (ou sa copie certifiée par l'intéressé(e) et faisant apparaître la "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition" (Le certificat sera conservé par l'organisateur)

Les coureurs étrangers sont soumis à la même réglementation que les athlètes français.

MODELE DE CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné : (nom, prénom et adresse du médecin)

Certifie avoir examiné : (Monsieur, Madame, Mademoiselle...Nom et Prénom)

Né(e) le: JJ/MM/AAAA

Et avoir constaté l'absence (ou que l'intéressé ne présente pas) de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Date signature et cachet du médecin.

Toute personne peut participer à la course si elle a :

- Rempli un formulaire d'inscription signé par l'intéressé (avec autorisation d'un parent ou tuteur pour les mineurs)

- Payé les droits d'inscription :

o Courses jeunes : GRATUITES (E.A., poussins(es), Benjamins(es), Minimes

o Populaires : 8€ (10€ sur place)

o 20 KM : 10€ (15€ sur place)

o 10 KM : 10€ (15€ sur place)

o Randonnée : 8 € (10€ sur place)

3- DOSSARDS

Le dossard est obligatoire et devra :

- Être apposé sur la poitrine bien à plat,
 - Être ni plié, ni froissé et épingles aux quatre coins
 - Laisser apparaître l'espace publicitaire du partenaire
- Le dossard devra être rendu à l'organisateur à l'arrivée, même en cas d'abandon.

4- RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés à partir du Lundi 12 août de 10h à 18h ou le jour de l'épreuve à partir de 8H ; pour le 20 km. et à partir de 11 H pour les autres courses au stade de football, rue de Cruckin à 100 mètres du départ.

5- DROIT A L'IMAGE ET DRONE

Le fait de remplir une fiche d'inscription autorise les organisateurs à utiliser les images des concurrents (photos ou films) sur lesquelles ils pourraient apparaître. Les coureurs acceptent le survol d'un drone qui filmera la course dans le respect des règles de sécurité.

6- ANNULATION

En cas d'annulation d'inscription ou de non présentation au départ de la course, le montant de l'engagement restera acquis à l'organisation. Les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnisation. (Art.24 : règlements des courses).

7- PARCOURS

Le parcours a été mesuré par des officiels de la FFA selon les règles IAAF. Il présente une alternance d'itinéraires urbains et maritimes sur sol stable, bitumé ou en stabilisé. Le parcours présente quelques dénivelés sans difficulté majeure. Panneaux indicatifs à chaque kilomètre pour les courses 20,10 et 5 km.

8- SECURITE

Le parcours est interdit à toute circulation. Il est, cependant, conseillé la plus grande vigilance en zone urbaine ouverte aux piétons et aux automobilistes ne respectant pas les interdictions. La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisateur.

L'accompagnement en bicyclette, VTT, roller ou tout autre moyen mécanisé ou motorisé est formellement interdit sur l'ensemble du parcours sous peine de disqualification.

9- ASSURANCES

La compétition et l'organisation sont couvertes par une police responsabilité civile prise par l'organisateur. Les licenciés bénéficient de la couverture de la licence fédérale. Les non licenciés doivent prendre – et c'est obligatoire- leurs dispositions pour leur couverture personnelle de responsabilité civile.

10- POSTE DE SECOURS

Un poste de secours avec des moyens mobiles se trouve au départ et à l'arrivée. Un médecin est également présent à l'arrivée.

11- RAVITAILLEMENTS

Trois postes de ravitaillement sont à la disposition des coureurs. Seuls ces postes de ravitaillement de l'organisation sont autorisés sous peine de disqualification.

12- ACCES ET STATIONNEMENT

Nous vous demandons de respecter les recommandations suivantes :

- Prendre connaissance des accès et suivre les panneaux indicateurs.
- Ne pas stationner de manière sauvage, toute infraction au stationnement pouvant être verbalisée.

- Le stationnement sur le circuit est formellement interdit sous peine d'enlèvement.

13- CLASSEMENTS ET RESULTATS

Le chronométrage sera validé par des officiels de la FFA.

Les résultats seront affichés à l'arrivée et seront consultables le soir même sur le site de LISTINO et de la course.

Les réclamations devront être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage.

Un classement général apparaîtra dans les courses suivantes:

- Éveil Athlétique 1 km
- Poussins 2 km
- Benjamins 2 km 500
- Minimes 5 km général et par sexe
- Populaires 5 km
- 10 km général, par catégorie et par sexe
- 21.100 km général par catégorie et par sexe

Courses jeunes: un tee-shirt aux trois premiers de chaque catégorie (garçons et filles), plus une médaille à chaque arrivant.

5 km. Populaires (Trophée Roger VION) : médailles aux 3 premiers femmes et hommes, plus un tee-shirt à chaque participant.

10 km (Trophée Guy LE CORRE) : bons d'achat pour les trois premiers, hommes et femmes et une médaille à tous les vainqueurs individuels et un tee-shirt à chaque participant.

20 km. (Trophée H. JOUANJEAN) : bons d'achat pour les trois premiers, hommes et femmes, médailles à tous les vainqueurs individuels par catégorie et un tee-shirt à chaque participant.

Enfin, des lots (week-end, repas gastronomique...etc.) seront tirés au sort vers 17 h.30 au podium, à partir des dossards des arrivants : randonnée, populaires, 10 et 21.100 km.

En cas de gagnant mineur, présence d'un représentant légal obligatoire.

14- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'organisateur s'est engagé à respecter les points suivants :

- Mettre des containers et poubelles à la disposition des coureurs, spectateurs et organisateurs au départ, arrivée et aux points de ravitaillement.
- Utiliser des produits recyclables ou recyclés, chaque fois que cela est possible.
- Éviter les surplus d'emballage ou jetables.

- Limiter les déplacements motorisés.
- Respecter et laisser les lieux publics propres.
- Respecter l'organisation, les sentiers, le bord de mer, l'ensemble des parcours et des zones définies